



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N°23-18-05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Date de convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17

Votants : 27

L'an deux mille vingt trois, le six avril, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'Hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, M. Benoit CHAVERON, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Véronique GARDES	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
M. Pascal HOUEIX	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Marianne GARRAUD	avait donné pouvoir à M. Olivier DE LOS BUEIS
Mme Francisca NONQUE	avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à M. Benoit CHAVERON
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT
Mme Caroline LUX	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Nicolas GIRARD, a été désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 23-18-05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7,

Vu la délibération n° 22-16-08 du 15 décembre 2022 relative au budget primitif de l'année 2023,

Considérant la nécessité de favoriser la vie locale en aidant les associations de toute nature à fonctionner,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une enveloppe identique à celle de l'année 2022, soit 90 560 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier FOLLMER, 5^{ème} Adjoint au Maire et sur proposition de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité par 26 voix Pour et une Non Participation (Mme Chantal de SARAN en raison de son appartenance au secteur associatif)**, se prononce favorablement sur les montants attribués aux associations selon le tableau annexé à la présente.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 7 avril 2023

Sophie MATHARAN



Maire de Courdimanche,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut seulement être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Haut à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.telerecours.fr>)



Annexe à la délibération n°23-18-05 du 6 avril 2023

ASSOCIATIONS	Montant total 2022	Montant proposé 2023
Aide Indépendante des parents d'élèves (AIPE)	Néant	0 €
Amicale Bouliste de Courdimanche (ABC)	240 €	250 €
Arts Martiaux de Courdimanche (AMC)	5 800 €	4 800 €
Association du Foyer Rural (FR)	6 000 €	9 500 €
Association équestre de Courdimanche (AEC)	2 400 €	1600 €
Association féline de Cergy-Pontoise (AFELP)	1 000 €	1 000 €
Association Généalogique et Historique de Menucourt et Courdimanche (A.G.H.M.C.)	120 €	120 €
Association Sportive de Courdimanche (ASC)	14 500 €	14 500 €
Association de Sport et de Culture du Vietnam (ASCV)	Néant	600 €
Buzybul	100 €	500 €
Centre d'Etudes René Nodot (CERN)	120€	150 €
Club Omnisports de Courdimanche (COC)	5 900 €	5 900 €
Club Photographique de Courdimanche	100 €	400 €
Club Sport Senior Santé (CSSSC)	1 500 €	1 700 €
Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche	53 000 €	21 000 €
Association d'Escrime Club de Menucourt (ECM)	Néant	500 €
Entente des associations de résistants, internés, déportés, amis et d'enseignants du Val d'Oise (EDARIDAE)	120 €	150 €
Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	80 €	120 €
Menucourt Basket Club (MBC)	560 €	1000 €
Tennis Club de Courdimanche (TCC)	8 500 €	9 000 €
Zone 4 Roller	240 €	250 €
Total		73040
Réserves		17520 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	90 560 €	90560 €